

LAURENTIAN UNIVERSITY

PROTOCOL ON PARKING FOR CONFERENCES SEMINARS, GUEST SPEAKERS AND SPECIAL EVENTS

In April, 1994 the Advisory Committee on Parking and Traffic passed a motion informing that **ALL USERS** of our parking lots must pay to use the facilities.

All departments are reminded to make the appropriate arrangements to obtain tokens from the Security and Parking Department in advance of any event.

Notwithstanding, University sponsored events such as university fundraisers, Falconbridge Lectures, the Fall and Spring convocations and other events which have been sanctioned in writing by the Vice-President, Administration, are exempt from normal parking fees.



UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

RÉGLEMENTATION EN CE QUI CONCERNE LE STATIONNEMENT LORS DE CONFÉRENCES, SÉMINAIRES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

En avril 1994, le Comité consultatif sur le stationnement et la circulation a adopté une proposition aux termes de laquelle **TOUS LES USAGERS** des terrains de stationnement devront payer les frais d'usage lorsqu'ils y garent leurs véhicules.

Nous rappelons donc à toutes les unités la nécessité, avant chaque événement, de prendre les dispositions nécessaires pour obtenir des jetons du Service de la sécurité et du stationnement.

Cependant, pour les événements organisés par l'Université, tels que les soirées ou autres pour collecter des fonds, les conférences Falconbridge, les cérémonies de remise de diplômes de l'automne et du printemps et autres occasions approuvées par écrit par le vice-recteur à l'administration les frais de stationnement habituels ne sont pas perçus.